



HOUEMONT

Le Messenger 88

publication à périodicité variable
houdemont.com



JUIN 2007

► Les dates à retenir

Rouge-Bonnet et feux de la St Jean

Samedi 23 juin

Collecte des objets hétérogènes

Mercredi 5 Septembre

Don du sang

Vendredi 7 Septembre

Distribution de compost

Jeudi 27 Septembre

Dépôt légal n°629 - JUIN 2007 — Mairie de Houdemont - (03.83.56.21.22)

e-mail : contact@mairie-houdemont.fr

? Site internet : <http://houdemont.com>. Directrice de la Publication : Mme Anne VALTON

Commission de l'Information :

? Vice-Président : M. Daniel MAGRON

Membres : Mme MALGLAIVE - M. LEFEBVRE - M.EDEL — Mise en page : Isabelle DURAND



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2007

■ RISQUES MAJEURS

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques, conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le maire doit mettre en place un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette mission ne pouvant être menée par les services de la commune, le Conseil Municipal a décidé de la confier au bureau « **RISK PARTENAIRES** » pour un montant de **4.066,40 € TTC**.

■ TRAVAUX DIVERS

- Abris de touche - main courante - terrain de football du Mancés

Conformément à la réglementation, la commune est tenue de mettre en place 3 abris de touche et de reconsidérer la main courante. Trois entreprises ont été consultées.

L'entreprise **HURSTEL** est retenue pour **8.132,80 € TTC**.

- Remise en état du court de tennis n° 2

L'état du court n° 2 nécessite une remise en état.

L'entreprise **Jean BECKER** effectuera les travaux pour un montant de **23.565,99 € TTC**.

- Éclairage du terrain de football Mansard

Remplacement du matériel existant ; fourniture de 16 projecteurs par **SETEA** pour **7.327,88 € TTC**

- Grillage du cheminement entre la SNCF et les Egrez

L'entreprise **S.N.E.E** remplacera le grillage par une clôture en panneaux rigides et renforcés de 2m de hauteur sur 400 ml.

Montant des travaux : **25.187,76 € TTC**

- Aménagement du parking de la mairie et cheminement piétons

Remplacement de la grouine des parkings voitures ainsi que sur le cheminement piétons devant le foyer des Anciens par un revêtement enrobé, pour un montant total de **9.223,79 € TTC**. L'entreprise **EUROVIA** a été retenue.

■ BUREAUTIQUE



- Un nouveau photocopieur a été commandé pour la mairie en remplacement de celui qui sera transféré à l'école primaire. La commande a été passée auprès de **Repro Bureau Canon** pour **11.481,60 € TTC**.

- Chaque école sera équipée de deux nouveaux ordinateurs. Un nouveau poste informatique sera installé à la mairie dans le bureau des adjoints. La commande a été passée auprès de **PASSWORD** pour **4.216,49 € TTC**.



Une subvention est demandée au Conseil Général pour chacun de ces investissements.

■ MOTION

Le Conseil Municipal a pris connaissance des nouvelles dispositions concernant les horaires de la desserte de Houdemont et des suppressions d'arrêts.

A l'unanimité, il demande que les arrêts qui ont été supprimés soient rétablis.

Il s'agit en particulier de trains que les habitants de la commune de Houdemont utilisent pour se rendre à leur travail ou aux différents établissements scolaires—à l'aller comme au retour. Le Conseil Municipal marque sa désapprobation en constatant que certains trains ne s'arrêtent plus à Houdemont alors qu'ils desservent les gares de Ludres et de Jarville. Les arrêts supprimés soulèvent de la part des Houdemontais un fort mécontentement.

Dès le 20 avril, Madame le Maire a fait part de son mécontentement sur la suppression de certains arrêts à la gare de Houdemont à partir du 10 juin, sans en avoir été auparavant informée.

Depuis, quelques réponses sont arrivées en mairie de la part du Conseil Régional, de la S.N.C.F. et de la Communauté Urbaine. La dernière correspondance du Conseil Régional souligne avoir demandé à la S.N.C.F. d'étudier la possibilité de rétablir, comme auparavant, et dans les meilleurs délais les arrêts supprimés à Houdemont .

■ EMPRUNTS A TAUX REVISABLES — RENEGOCIATION DE LA DETTE EN COURS

Plusieurs emprunts contractés par la commune de 1997 à 2006 ont été conclus à taux révisables. Aujourd'hui, on constate une augmentation non négligeable des taux et, après consultation auprès des établissements bancaires, il convient de reconsidérer les contrats avec la Caisse d'Épargne qui offre les meilleures conditions. Les taux de ces nouveaux contrats varient de 4,58 à 4,82 % en fonction de la durée résiduelle des prêts.

■ MISSION LOCALE DU GRAND NANCY

Jusqu'à présent, la Commune de Houdemont participait financièrement à la Mission Locale de Vandoeuvre/Neuves-Maisons/Dombasle/Santois. Depuis 2007, Houdemont dépend de la Mission Locale du Grand Nancy.

Accueil du public à l'antenne de Vandoeuvre, 3 place de Paris.

Le Conseil Municipal a voté une subvention à la Mission Locale.
Cette participation se monte à 1,50 €/habitant. 2398 habitants x 1,50 € = 3.597 €.

■ GIRATOIRE

La commune a été informée d'un projet de création d'un giratoire au carrefour entre le boulevard de l'Europe et les rues de Heillecourt et de Vandoeuvre.



INFOS



■ ABRIS DE JARDIN—CLOTURES—ANNEXES

Avant toute construction ou modification de l'aspect extérieur, les propriétaires sont tenus de consulter le règlement du Plan d'Occupation des Sols en mairie afin de déposer dans les règles une déclaration de travaux ou une demande de permis de construire.

Il est rappelé que le Plan d'Occupation des Sols stipule que la hauteur des clôtures doit respecter les normes suivantes :

- hauteur maximale de muret : 0,40 m, éventuellement surmonté d'une installation en matériau ajouré, la hauteur de l'ensemble ne devant pas dépasser 1,50 m.
- hauteur des haies végétales : 1,50 m, sauf cas particulier gênant la visibilité.

Pour les clôtures à l'intérieur des limites de propriété, la règle à respecter doit être conforme au Code Civil.

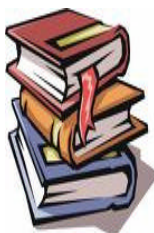


INFOS

■ BIBLIOTHEQUE

Pas de fermeture pendant les vacances.

Rappel des heures d'ouverture :
Lundi à Vendredi de 16 à 18 heures
sauf le Jeudi de 16 à 19 heures.



■ CENTRES AERES COLONIES DE VACANCES

Les parents dont les enfants fréquenteront un centre aéré ou une colonie de vacances, pendant une **période maximale de 21 jours** dans l'année, peuvent faire une demande **d'aide financière auprès du Centre Communal d'Action Sociale**. S'adresser à Mme MULLER en mairie.

L'aide est calculée en fonction du quotient familial :

Aide	Quotient familial
14 €/ jour	289,65 € à 503,08 €
12 €/ jour	503,09 € à 625,04 €
10 €/ jour	625,05 € à 792,73 €
7 €/ jour	792,74 € à 945,18 €
5 €/ jour	945,19 € à 1.095,19 €
0 €/ jour	au dessus de 1.095,20 €

Pour le versement de l'aide, il est demandé aux familles de fournir l'avis d'imposition de l'année 2006 accompagné du montant des allocations familiales perçues et d'un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B). Cette aide ne concerne pas les vacances avec les parents mais uniquement les séjours en colonies de vacances ou en centres aérés.

■ ENQUETE PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est soumis à enquête publique du lundi 4 juin au mercredi 4 juillet.

Monsieur CONRADT - commissaire enquêteur assurera la dernière permanence le :

- **Mercredi 4 juillet de 14 h à 17 h**

Le dossier du P.L.U. est à consulter à la mairie de Houdemont du lundi 4 juin 2007 au mercredi 4 juillet 2007 aux jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile, dès le mois de sa date anniversaire.



■ CANTINE ETUDE

- Les dossiers d'inscription pour **l'étude scolaire** et la **cantine scolaire** sont à la disposition des parents au secrétariat de mairie.

■ BALAYAGE DES RUES

Les prochaines dates sont le vendredi 22 juin, vendredi 6 et 20 juillet . Nous vous remercions par avance de libérer le trottoir pour faciliter le passage de la balayeuse.

■ CANISACS

Pour le bien-être de tous, il est rappelé aux maîtres de nos amis à quatre pattes que des canisacs sont à leur disposition à de nombreux endroits de la Commune. Merci de les utiliser.

■ ASSOCIATION VALENTIN HAUY

Depuis cent ans au service des aveugles et malvoyants, l'Association Valentin Haüy propose aux personnes qui se sentent un peu seules un service d'écoute téléphonique amicale entièrement gratuit (depuis un poste fixe) :

**Ecoute Déficience Visuelle
au 0800 21 21 62.**

Ces personnes aveugles ou malvoyantes ont pour les écouter de façon anonyme, les comprendre et leur redonner confiance, l'oreille amicale de deux personnes spécialement formées au handicap visuel.

